

## CHARTRE « Planet B Project »

L'action humanitaire est destinée principalement aux populations ou les plus vulnérables. Concernant environnement et la biodiversité, Au milieux les plus fragilisés ou en passe de le devenir.

Elle s'exerce au nom de la solidarité, mais s'inscrit également dans une perspective d'échange.

Elle doit viser, sans aucune discrimination et avec des moyens pacifiques, à préserver la vie dans le respect de la dignité et à restaurer l'homme dans sa capacité de choix.

**La solidarité envers les humains et la sauvegarde et protection du milieu environnemental est une relation entre les personnes qui entraîne une assistance mutuelle, le sentiment d'un devoir moral :**

neutralité et assistance,  
impartialité et indépendance,  
humanité et unité,  
faire honneur et être ambassadeurs.

### •L'Association Planet B Project a pour objet et vocation :

- Apporter une aide humanitaire et d'agir par des actions de solidarité, auprès de populations en danger du fait d'une oppression climatique, politique, éthique, économique, de guerre ou de toute autre nature.
- L'aide est apportée sans discrimination et toujours adaptée aux situations des populations ou des milieux/cadres (humains, environnementaux, biodiversité..)secourus.
- De réaliser des actions de solidarités et de bienfaisance auprès de populations vulnérables du fait d'une oppression politique, ethnique, économique ou sociale, de guerre, de catastrophe, de menace écologique ou de toute autre situation d'urgence ou de sous-développement, dans le but de répondre à leurs besoins vitaux ou de développement et dans le respect de l'identité culturelle et de la dignité de chacun
- De recueillir et de diffuser auprès du public, des médias et des décideurs, par divers moyens d'expression et initiatives, des informations sur les situations rencontrées.
- D'intervenir toujours à la demande des populations concernées ou de leurs représentants légitimes ou par observation de besoins éthiques, environnementaux reconnus.
- Les membres mettent en application concrète les projets décidés par l'Association.
- Chaque membre adopte et s'engage à respecter les principes définis par cette Charte et les règles de la convention IV de Genève.

S. Loyau

K.Mimran-Castéra

B.Mimram

